



**SAPEUR-POMPIER
PLUS QU'UN MÉTIER
UNE VOCATION !**



LES CHIFFRES CLÉS



L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DU SDIS DE LA RÉUNION A REPRÉSENTÉ **52 457 INTERVENTIONS EN 2017**,



SOIT UNE ACTION DE SECOURS
TOUTES LES 10 MINUTES EN MOYENNE.



LE PERSONNEL *



865
SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS (SPP)



1456
SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES (SPV)



254
PERSONNELS ADMINISTRATIFS
TECHNIQUES ET SPÉCIALISÉS (PATS)

* chiffres au 30 juin 2018



RÉPARTITION DES ACTIONS DE SECOURS

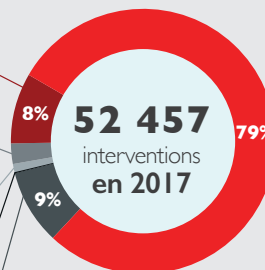
4 826
INCENDIES

1 558
OPÉRATIONS DIVERSES

205
AIDES À LA PERSONNE

17 ACCIDENTS
TECHNOLOGIQUES

3 954 ACCIDENTS
DE LA CIRCULATION



41 897
SECOURS
À VICTIMES

NOMBRE D'INTERVENTIONS
LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

2014 : 45 015

2015 : 48 940

2016 : 51 837



LE BUDGET 2018

Afin de réaliser ses missions, le SDIS 974 dispose d'un budget voté de **112 107 290 €**. L'effort financier du **Conseil Départemental** représente **55%** de ce budget et celui des **communes 22%**, le reste provenant de recettes diverses.

LE MOT DU PRÉSIDENT



« Protéger et secourir les Réunionnais » : telle est la mission du Service départemental d'incendie et de secours de La Réunion, qui se compose de 865 sapeurs-pompiers professionnels et de 1 456 sapeurs-pompiers volontaires. Des femmes et des hommes qui sont de tous les combats : secours d'urgence à personne, lutte contre les incendies domestiques et les feux de végétation, accidents de la circulation, interventions lors d'évènements exceptionnels tels que les épisodes cycloniques ou les éruptions volcaniques. Avec 52 457 interventions en 2017, soit une intervention toutes les 10 minutes en moyenne, le SDIS 974 se positionne comme un acteur majeur de la sécurité des Réunionnais.

Le SDIS 974 est en effet chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques et naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Grâce à une formation continue et adaptée aux spécificités de notre île, nos sapeurs-pompiers, à qui je rends hommage, sont aguerris aux meilleures techniques de secours, qui recouvrent une large palette de spécialités capables de répondre de manière efficace à tous types de situation : les opérations en milieux structurels et naturels assurées par le Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP), le sauvetage en mer ou en milieu aquatique, les interventions dans les zones d'incendie inaccessibles aux engins, assurées par le DIH (Déploiement d'Interventions Hélicoptérées)...

Dès ma prise de fonctions en qualité de président de son conseil d'administration, je me suis fixé comme objectif prioritaire de faire du SDIS 974 une administration moderne, performante et respectée au service de toute la population réunionnaise.

L'organisation française de sécurité civile reposant en grande partie sur l'engagement citoyen, c'est dans cet esprit que j'ai souhaité renforcer nos effectifs de sapeurs-pompiers par le développement du Volontariat.

En 2017/2018, ce sont ainsi 114 nouveaux sapeurs-pompiers volontaires qui ont été engagés et 150 le seront en 2018/2019.

Conformément aux orientations du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), notre objectif est d'atteindre 1 700 sapeurs-pompiers volontaires en 2021.

Financeur principal du SDIS 974, le Conseil départemental accompagne et encourage l'implication sans faille des sapeurs-pompiers, guidés par les valeurs d'humilité, d'esprit d'équipe, de solidarité et d'engagement au service de toute notre île.

Cyrille Melchior

Président du Conseil d'Administration du SDIS 974 et du Conseil Départemental de La Réunion

DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Au sein du SDIS 974, les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) démontrent chaque jour que la solidarité, la disponibilité et le dévouement ne sont pas de vains mots. Ils ont un rôle indispensable dans l'organisation des secours sur le territoire. Formés de manière continue aux meilleures techniques de secours, ils peuvent assurer tous les types de missions essentielles.

L'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire se veut être un acte citoyen et c'est à ce titre que le SDIS de La Réunion fait progresser ses effectifs au profit de certains centres d'incendie et de secours du département.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

L'engagement de sapeur-pompier volontaire est subordonné aux conditions suivantes :

- ▶ Être âgé de dix-huit ans au moins.
- ▶ Les candidats aux fonctions d'officier de sapeurs-pompiers volontaires doivent être âgés de vingt et un ans au moins.
- ▶ Produire une déclaration manuscrite par laquelle l'intéressé déclare jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions.
- ▶ S'engager à exercer son activité de sapeur-pompier volontaire dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et notamment de la charte nationale du sapeur-pompier volontaire.
- ▶ Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national.

NB : Il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française.

PREMIER ENGAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT

- ▶ Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de cinq ans, tacitement reconduite.
- ▶ Le premier engagement comprend une période probatoire, permettant l'acquisition de la formation initiale.
- ▶ L'autorité de gestion peut résilier d'office l'engagement du sapeur-pompier volontaire en cas d'insuffisance dans l'aptitude ou la manière de servir de l'intéressé durant l'accomplissement de sa période probatoire.
- ▶ Le maintien et le renouvellement de l'engagement du sapeur-pompier volontaire sont subordonnés à la vérification des conditions d'aptitude physique et médicale ainsi qu'au respect de la charte nationale des sapeurs-pompiers volontaire.

SAPEUR-POMPIER UN MÉTIER, PLUSIEURS UNITÉS SPÉCIALISÉES

LA CMIC

La Cellule Mobile d'Intervention Chimique intervient sur les risques tels que : le transport de matières dangereuses par voie routière, la pollution terrestre, aquatique et aérienne, les produits chimiques, biologiques et radiologiques...



LE SAUVETAGE-DÉBLAIEMENT ET LA CYNOTECHNIE

Les maîtres-chiens interviennent dans les missions de recherche de personnes (décombres, glissements de terrain, explosions, effondrements d'immeubles) en coopération si besoin avec la cellule sauvetage et déblaiement.



PROCESSUS D'ENGAGEMENT

Les candidats à l'activité de sapeur-pompier volontaire devront :

- ▶ Se présenter, dès le début de l'année, auprès du chef du centre d'incendie et de secours (caserne) du lieu de leur domicile afin de savoir si le centre sera est concerné par une procédure d'engagement.
- ▶ En cas de réponse positive, démontrer leurs aptitudes et leurs motivations en validant l'ensemble des épreuves physiques, écrites et orales organisées par le SDIS.
- ▶ Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale déterminées par un médecin de sapeurs-pompiers.

Des médecins, pharmaciens, infirmiers, psychologues et vétérinaires peuvent également épouser une carrière de sapeur-pompier volontaire selon des conditions particulières.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, RAPPROCHEZ-VOUS DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS LE PLUS PROCHE DE VOTRE DOMICILE.

NB : Un engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire ne peut aboutir à un emploi permanent ni s'apparenter à un recrutement professionnel classique. Il se fonde sur le volontariat et vise particulièrement les candidats souhaitant consacrer une partie de leur temps libre à des missions relevant du service public.

FORMATIONS

Les formations destinées aux sapeurs-pompiers volontaires comprennent :

- ▶ Une formation initiale s'échelonnant sur 1 an au minimum et 3 ans au maximum comprenant :
 - Un module transverse et secours à personnes
 - Une formation incendie
 - Une formation opérations diverses
- ▶ Des formations continues (incendie, sauvetage, secours à personnes...)
- ▶ Des formations aux spécialités (détachement d'intervention hélicoptérée, secours routiers, groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux, sauvetage aquatique...)
- ▶ Des formations d'adaptation aux risques locaux (feux de forêts).

GRADES

La hiérarchie des sapeurs-pompiers volontaires comprend :

- ▶ Les hommes et femmes du rang : Sapeurs-pompiers de 2^{ème} et de 1^{ère} classe ; Caporaux
- ▶ Les sous-officiers : Sergents et Adjutants
- ▶ Les officiers : Lieutenants, Capitaines, Commandants, Lieutenants-Colonels et Colonels

LA NAUTIQUE

Assure les missions d'urgence et de secours aux populations en milieux aquatiques et subaquatiques.



LE GRIMP

Le Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) est spécialisé dans les opérations en milieux verticaux : falaise, ravine, grue, édifice, grotte, tunnel de lave, canyon...



LE DIH

Le Détachement d'Intervention Hélicoptéré (DIH) a pour objectif principal l'intervention sur les zones d'incendie en sites inaccessibles aux engins de lutte contre les feux de forêts.





POUR ÊTRE PROMPT À PRODIGUER LE MEILLEUR SECOURS, LE SAPEUR-POMPIER ÉCLAIRÉ PAR SA DEVISE « COURAGE ET DÉVOUEMENT » CULTIVE AU QUOTIDIEN DEUX VALEURS FONDAMENTALES QUE SONT LA RIGUEUR ET LA DISCIPLINE.



Le SDIS de La Réunion a la compétence exclusive de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies, il concourt, également en partenariat avec les autres services et professionnels concernés (gendarmerie, police, SAMU...), à la distribution des secours d'urgences aux personnes et à la protection des biens et de l'environnement.

Au-delà de leurs compétences de sécurité civile, les sapeurs-pompiers du SDIS 974 participent activement à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels.

Le SDIS 974 regroupe des sapeurs-pompiers professionnels (865) et des sapeurs-pompiers volontaires (1456) en nombre sans cesse croissant.

En effet, afin de répondre à la situation géographique de La Réunion caractérisée par de nombreux risques naturels nécessitant une activité opérationnelle importante, le SDIS doit adapter son organisation et ses moyens à la diversité des risques auxquels il est confronté.

Le service départemental intègre également des personnels administratifs, techniques et spécialisés (254 personnes) qui assurent le suivi administratif et technique de l'ensemble de la structure.

Afin de permettre aux sapeurs-pompiers une efficacité maximale dans leurs interventions, le SDIS de La Réunion a mis en place une organisation fonctionnelle et opérationnelle qui rassemble des métiers très divers : préventionnistes, cartographes, professionnels de la santé, formateurs, ingénieurs, architectes, spécialistes des ressources humaines, chargés de communication, informaticiens ...



SDIS 974

Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Réunion

ACTUALITÉ, PRÉVENTION, CARRIÈRE,...
RETROUVEZ PLUS D'INFOS SUR :

www.sdis974.re

ET SUIVEZ-NOUS :

